

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0010631

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6805 Société : RAT
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre : 195159
Nom & Prénom : LAKRAD ATEUR
Date de naissance : 24-09-1961
Adresse : HAY WAA LAI Sect 2 Tranche 8 Im 4 N°10
S. A. MOUEN ATACHOUK Casablanca
Tél. : 0661329357 Total des frais engagés : 2341,9 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/09/2013
Nom et prénom du malade : Lakrad homfe Age :
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Enfant
Nature de la maladie : Diabète
Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☒ ALC Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 13 / 09 / 2023
Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/8/03	g		\$ 2.200.000	 BOULBAROUD Médecin Tél. 022 71 77 60 / 06 77 60 77 60
04/08/03	g		200.000	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	04/09/23	317,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et de Radiologie	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	18/8/23	B 1495	1654,00
	04/09/23	B 700	720,00 DH

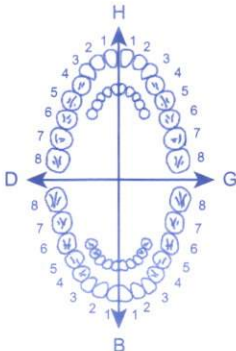
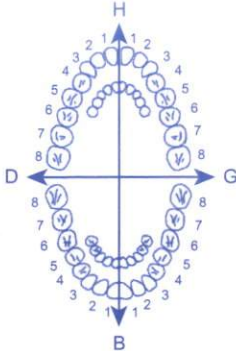
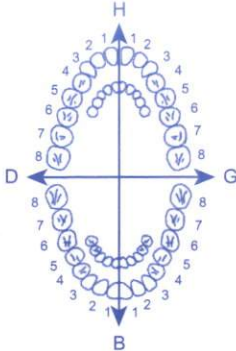
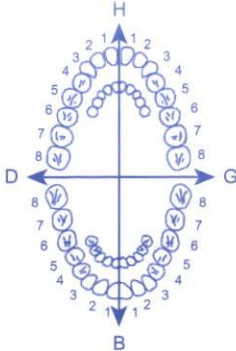
[illegible]

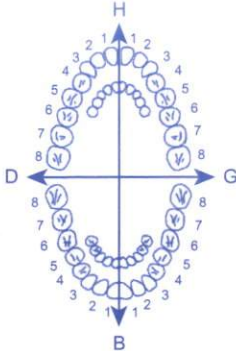
RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
			MONTANTS DES SOINS
			DATE DU DEVIS
			DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Zineb BOULBAROUD

• Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie
Nutrition et Maladies Métaboliques
• Diplômée de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتورة زينب بولبرود

• اختصاصية في أمراض الغدد والسكري
والتغذية وأمراض النيض
• خريجة كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

لا نغير تاريخ الفحص

Casablanca, le 04/09/2013

Mr Laknadj Hamza

152,50 x 2

1) lantus solostar

8ui le soir . 4 here Fie

X 8w

12,90

2) Epradine 250mg

317,90 1 cp x 2 15

mat et midi
à ds repas

Dr. Zineb BOULBAROUD
Endocrinologue
Diabétologue Nutritionniste
06 68 17 51 41 06 68 17 51 41

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1

Ain Sebaâ Casablanca

Lantus Solostar 100U/ml inj

b1 Sty 3ml

P.P.V : 152,50 DH



6 118001 081608

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1

Ain Sebaâ Casablanca

Lantus Solostar 100U/ml inj

b1 Sty 3ml

P.P.V : 152,50 DH



6 118001 081608

12,90

IPRADIA® LP 500 mg

Boîte de 30 comprimés à libération prolongée



6 118000 023500

صيدلية الواليا
PHARMACIE AL WALAA
Hay Al Wala - Tranche 15 - Sasseur 2 - Im4 N°1
Sai Moumen Amchoul - Casablanca

صيدلية الواليا
PHARMACIE AL WALAA
Hay Al Wala - Tranche 15 - Sasseur 2 - Im4 N°1
Sai Moumen Amchoul - Casablanca

Dr. Zineb BOULBAROUD

- Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie
- Nutrition et Maladies Métaboliques
- Diplômée de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca



الدكتورة زينب بولبرود

- اختصاصية في أمراض الغدد والسكري
- و التغذية و أمراض النيض
- خريجة كلية الطب و الصيدلة
- بالدار البيضاء

لا نغير تاريخ الفحص

Casablanca, le

Dr Lakhad Hanza

- Cg -
- Peptide C

- Anticorps ent' ZN18.

LABORATOIRE MED. ZEFZAF
Dr BERRA Mouna
Bd Med Zefzaf Imm Snoussi 7 N°23
Attacharok - Casablanca
Tel: 0522 70 96 96 / 0522 70 96 96

Dr. Zineb BOULBAROUD
Endocrinologue Diabétologue
Tél: 05 22 71 77 80 - 06 68 17 51 41

FACTURE N° : 6731/23

Date de la Facture : 18/08/2023

Date des Analyses : 18/08/2023

Nom du Patient : Mr. LAKRAD HAMZA



Code Patient : 028193/22

Préscripteur : DR BOULBAROUD ZINEB

Récapitulatif des analyses

Acte de Biologie demandé	Cotation B	Prix en DH
GLYCEMIE	B30	33
PEPTIDE C	B265	291,5

AC ANTI TRANSPORTEUR DE ZINC/ANTI ZnT8	B1200	1 320
--	-------	-------

Cotation B: 1495

Prélèvement : 10,00 DH

Montant Net : 1 654,50 DH

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE DHS ET CINQUANTE CENTIMES

LABORATOIRE MED. ZEFZAF
Dr BERRA Mouna
Rd Med Zefzaf Imm Snoussi 7 N°23
Attacharok Casablanca
Tel 0522 70 96 96 / Fax 0522 70 07 71





Dr.BERRA Mouna - Pharmacienne Biologiste

Casablanca, le 30 août 2023

M. LAKRAD HAMZA

Prélèvement 18/08/2023 à 09:03

Référence : 230818251

IPP : 028193/22



Prescripteur : DR BOULBAROUD ZINEB

BIOCHIMIE

		Normes	Antécédents
GLYCEMIE	0.83 g/l	0.74 - 1.09	1.04 (26/06/2023)
Méthode enzymatique en point final (Hexokinase)			

IMMUNOLOGIE

	Normes	Antécédents
PEPTIDE C	VEUILLEZ TROUVER CI-JOINT	VEUILLEZ TROUVER (04/03/2023) CI-JOINT

COMPTE RENDU CERBA NUMERO : 23D3887417

IMMUNOLOGIE/SEROLOGIE

	Normes	Antécédents
AC ANTI TRANSPORTEUR DE ZINC/ANTI ZnT8	VEUILLEZ TROUVER CI-JOINT	-
COMPTE RENDU CERBA NUMERO 23D3860491		

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES
MOHAMMAD ZEFZAF
Dr. BERRA MOUNA
Bd Med. Zefzaf Imm. Snoussi 7 N° 23 Attacharouk Casa
Tél 05 22 70 96 96 / Fax 05 22 70 96 76

Validé par : Dr.Mouna BERRA

LAKRAD

HAMZA

Né(e) le 31.01.2001

Sexe : M

Dossier n° : 23D3860491

G /w 994-101 /s 994-101

LABM MOHAMED ZEFZAF

DR BERRA MOUNA

BD MED ZEFZAF IMM SOUSSI N°23 ATTACHAROK

20000 CASABLANCA

MAROC

Transmis par LABM MOHAMED ZEFZAF

Vos références : INMA1501374 / 230818251

16641

Enregistré le : 25.08.2023

Edité le :

29.08.2023

Ex envoyé(s) au(x) : Laboratoire

● **AUTO-ANTICORPS ANTI-TRANSPORTEUR DU ZINC / Anti ZnT8 (Elisa)**

Prélèvement : 18.08.2023 Sérum 10h 00

<10 RU/ml

N: < 15

Validé par : Dr. Marianne Perret

Dr. Aurélie Driss Corbin

A. Driss Corbin

Compte rendu complet

LAKRAD

HAMZA

Né(e) le 31.01.2001

Sexe : M

Dossier n° : 23D3858838

G /w 994-101 /s 994-101

LABM MOHAMED ZEFZAF

DR BERRA MOUNA

BD MED ZEFZAF IMM SOUSSI N°23 ATTACHAROK

20000 CASABLANCA

MAROC

Transmis par	LABM MOHAMED ZEFZAF		
Vos références :	INMA1501375 / 230818251	16641	
Enregistré le :	25.08.2023	Edité le :	25.08.2023
Ex envoyé(s) au(x) :	Laboratoire		

● PEPTIDE C (Chimiluminescence)

Prélèvement : 18.08.2023 Sérum 10h 00

1,93 µg/l
0,637 pmol/ml

(08.03.23 : 0,99)

(08.03.23 : 0,327)

Valeurs usuelles à jeun :

N : 0,80 à 4,20 µg/l

0,3 à 1,4 pmol/ml

Une réaction croisée avec la proinsuline humaine peut se produire.

Par conséquent les taux de peptide C ne peuvent être interprétés qu'en fonction du contexte clinique et des autres explorations diagnostiques.

Dia Sorin (alerte ANSM 28/02/2017)

Validé par : Dr. Simon Samaan

Dr. Aurélie Driss Corbin

A. Driss Corbin

Compte rendu complet



Le laboratoire CERBA est accrédité par le COFRAC selon la norme NF EN ISO 15189 (N°8-0945, Examens Médicaux).
Portée disponible sur www.cofrac.fr
Les examens accrédités sont identifiés par la mention #

Dr. Zineb BOULBAROUD

- Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie
- Nutrition et Maladies Métaboliques
- Diplômée de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca

لا تغير تاريخ الفحص

الدكتورة زينب بولبرود

- اختصاصية في امراض الغدد والسكري
- و التغذية و امراض النيض
- خريجة كلية الطب و الصيدلة
- بالدار البيضاء



Casablanca, le 24/09/23

04/09/23

AR Caluk rod Comza

Hme

Dr. Zineb BOULBAROUD
Endocrinologue
Diabétologue Nutritionniste
Tel: 05 22 71 77 80 / 06 68 17 51 41

LABORATOIRE MED. ZEFZAF
Dr. BERRA Mouna
Rd Med Zefzaf Imm Snousi 7 N°23
Attacharok - Casablanca
Tel: 0522 70 96 96 / Fax: 0522 70 96 76



Dr.BERRA Mouna - Pharmacienne Biologiste

Casablanca, le 04 septembre 2023

Prélèvement 04/09/2023 à 13:51

IPP : 028193/22



M. LAKRAD HAMZA

Référence : 230904157

Préscripteur :

BIOCHIMIE

HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE

(BIORAD D10™)

5.4

%

Normes

4 - 6

Antécédents

5.9 (26/06/2023)

Chez un sujet diabétique

< 7% Diabète équilibré

> 7% Diabète non équilibré

Valide par Dr. Mouna BERRA

FACTURE N° : 6944/23

Date de la Facture : 04/09/2023
Date des Analyses : 04/09/2023
Nom du Patient : Mr. LAKRAD HAMZA



Code Patient : 028193/22

Récapitulatif des analyses

Acte de Biologie demandé	Cotation B	Prix en DH
HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE	B100	110

Cotation B: 100
Prélèvement : 10 00 DH
Montant Net : 120,00 DH

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
CENT VINGT DHS

LABORATOIRE MED. ZEFZAF
Dr BERRA Mouna
Rd Med Zefzaf Imm Snoussi 7 N°23
Attacharok - Casablanca
Tél 0522 70 96 96 / Fax 0522 70 96 76

